



Dossier suivi par : E. RIVA
☎ : 01.40.96.72.33
Email : emmanuelle.riva@ville-antony.fr
Fax : 01.40.96.31.03

Antony, le 6 octobre 2014

Chère Madame,

Depuis quatre semaines, les élèves ont repris le chemin de l'école et s'habituent aux nouveaux rythmes scolaires.

Attentive aux remarques que vous nous avez adressées, la ville a reçu le 18 septembre les directeurs des écoles élémentaires et maternelles, afin de relever les difficultés rencontrées. Des groupes de travail ont ainsi vu le jour pour y remédier.

De même, le comité de pilotage mis en place au mois de juin, réunissant des représentants de parents d'élèves, de directeurs d'écoles et les responsables de la direction de l'Education, s'est tenu à nouveau le 3 octobre afin de proposer les adaptations nécessaires.

Avec la reprise de l'EMS et d'un certain nombre d'associations, ce sont des activités supplémentaires qui sont proposées aux enfants dès 16 h 00.

C'est également la reprise du dispositif d'Accompagnement Educatif Municipal Sportif pour les écoles du Noyer Doré, Anatole France et Adolphe Pajaud : des intervenants sportifs des clubs de handball et d'escrime encadreront des enfants de 16 h 00 à 17 h 30 pour des cycles de 15 séances.

Ainsi, les différents temps de la journée scolaire se précisent et se mettent en place dans l'intérêt des enfants :

- La garderie du matin de 7 h 30 à 8 h 50 commence à fonctionner par pôles d'activités (exemples : musique/chant, dessin/coloriage, lecture, jeux de société, jeux de cour par beau temps). Un animateur pour une quinzaine d'enfants en maternelle et un pour une vingtaine d'enfants en élémentaire.

... /

- La restauration scolaire de 12 h 00 à 13 h 45 : l'allongement de la pause méridienne permet de mettre en place de vrais temps d'ateliers d'une demi-heure. Dans la cour des maternels par exemple : atelier expression à la craie, lecture sur couverture, jeux de cour (marelle, facteur...), sport et motricité (circuit de vélo, parcours de motricité encadré...). A l'intérieur : atelier théâtre, danse, sport, bibliothèque et des malles de jeux sont en cours d'acquisition grâce à la ludothèque. Nous notons que le nombre d'enfants fréquentant la restauration le mercredi midi est en hausse conséquente.

- La classe se termine à 16 h 00 : les parents peuvent venir chercher leurs enfants.

- Le temps récréatif de 16 h 00 à 16h30 : ce temps est gratuit pour les familles. C'est un temps de récréation pour les enfants, encadrés par des animateurs de la ville.

- L'étude de 16 h 30 à 17 h 30 : elle se déroule avec un enseignant. De 17 h 30 à 18 h 00, l'enfant est en temps de garderie, compris dans l'activité « Etude ».

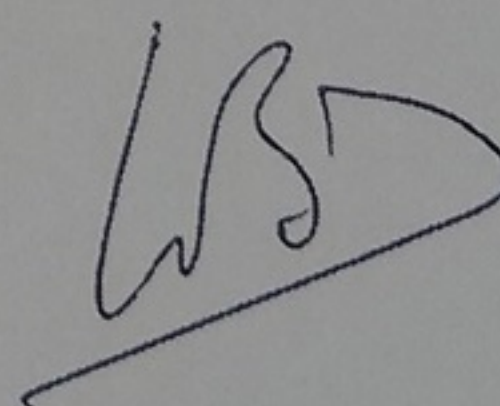
- La garderie du soir en élémentaire de 18 h 00 à 19 h 00 et en maternelle de 16 h 30 à 19 h 00. Différentes activités peuvent être proposées, en particulier lecture, jeux de sociétés, dessin etc. C'est un temps privilégié entre l'enfant et l'animateur car les enfants sont moins nombreux.

- Le Centre municipal de loisirs : il a vu sa fréquentation augmenter de manière notable. L'organisation retenue dès le mois de juin, avec la prolongation des activités jusqu'à 17 h 30, nous permet de maintenir la qualité de ces activités sur place comme dans des sorties, dans le respect des consignes actuelles de sécurité (cinéma, patinoire, visites diverses...). Nous serons également particulièrement attentifs aux besoins et envies des enfants qui vont sans doute se modifier, induisant des attentes nouvelles avec l'instauration d'une matinée travaillée à l'école. Il faudra peut-être s'orienter davantage vers des activités animées plus que vers des activités dirigées.

- Au cours du dernier Comité de Pilotage, j'ai évoqué la possibilité d'un assouplissement des inscriptions au centre de loisirs pour le trimestre prochain. Ceci est possible grâce à la participation massive des familles qui nous ont retourné 4300 formulaires d'inscription. Les services de la Ville mettent tout en œuvre pour mener à bien ce projet dont les modalités seront précisées lors du prochain Comité de Pilotage début décembre.

Croyez, Chère Madame, que la Ville met toute son énergie pour conserver, dans les conditions induites par la nouvelle organisation scolaire, le niveau de sécurité dans les écoles et toujours améliorer la qualité d'accueil des enfants.

Je vous prie de croire, Chère Madame, avec tout mon dévouement, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Yves LE BOURHIS
1^{er} Maire-adjoint chargé de l'Education

Ville d'
ANTONY